Le guide de mobilité internationale

ARES Mondial

ADVENTURE AWAITS

Edito

« *Le monde est un livre et ceux qui ne voyagent pas n'en lisent qu'une page* », Sermons de Saint-Augustin.

Face aux enjeux grandissant de la mondialisation, il est apparu nécessaire d'accompagner au mieux les étudiants souhaitant faire un projet de mobilité internationale. Cette volonté est de longue date mais n'a jamais été aboutie. En parlant avec de nombreux étudiants pas seulement en sciences sociales, il est apparu que de nombreux se sentaient seuls et dépourvu face à cette situation.

Un projet de mobilité n'est pas toujours simple à construire, il faut prendre en compte plusieurs facteurs. Ce guide est créé afin de faciliter les recherches des étudiants et leur permettre de voyager en toute sécurité.

En effet, si certains organismes accompagnent les étudiants dans leurs démarches, ce n'est pas toujours le cas. D'où la création de ce guide, l'ARES s'est donc engagé à réunir des informations sur les organismes, mais aussi sur les démarches à faire.

Ce guide ne peut être exhaustif mais il apporte déjà un grand nombre de réponses, l'ARES s'engage à le mettre à jour régulièrement. Ce n'est que la première étape, la prochaine consistera en une plateforme numérique afin de permettre un accompagnement plus efficace des étudiants dans leurs démarches ainsi que dans leurs actions.

Marie BAREILLE
Vice-Présidente en charge des Affaires et de la solidarité internationale

ADVENTURE AWAITS

Sommaire

I- Les organismes 1

A- Les conventions européennes 1

1- ERASMUS + 1

2- ERASMUS Stage 2

3- ERASMUS Mundus 2

4 - Le corps de solidarité européen 3

B- Les autres conventions 4

1- Student Exchange Network - Coimbra group 4

2- Programme Québécois d'échange étudiant 4

3- Le programme ISEP Exchange 5

C- Voyage en autonomie 6

1- Free movers 6

2- Année de césure 6

3- Education First 7

II- Les modalités 8

A- Le financement 8

1- La bourse ERASMUS 8

2- L'aide à la mobilité sur les critères sociaux 9

3- La bourse régionale 9

B- Les modalités administratives 10

1- Les modalités de départ 10

2- Le choix de la destination 12

3 - Assurance 14

4- Logement 16

5- Autres 17

ADVENTURE AWAITS

Les organismes

A- Les conventions européennes

1- ERASMUS +

ERASMUS + est le nouveau programme de l'Union Européenne pour promouvoir l'éducation, la jeunesse et sport. Ce programme a pour objectif de renforcer les compétences et l'employabilité des jeunes.

Selon les modalités propres à chaque établissement, un étudiant inscrit en licence ou master a la possibilité de partir une fois durant son cursus dans un pays européens. Beaucoup d'établissements offrent la possibilité de partir lors de leur 3ème années d'études ou la 1er année de master.

Il existe une grande diversité de destination pour partir en ERASMUS, en effet, chaque établissement propose à ses étudiants une liste d'universités d'accueil avec lesquels il a signé un contrat d'échange étudiant. Le nombre de places disponibles pour chaque destination est limité.

Beaucoup d'étudiants souhaitent partir dans les pays anglophones, il faut savoir que, suivant les établissements, les places sont limitées entre la France et l'Angleterre, cela est dû à la pauvre demande anglaise à destination de la France. Ne paniquez surtout pas ! Si vous ne pouvez pas partir en Angleterre ce n'est pas la fin du monde, vous avez un éventail tellement large d'autres destinations toutes aussi enrichissantes car plus surprenantes et exotiques.

La durée du programme ERASMUS + va dépendre des modalités du contrat passé par votre établissement, vous pouvez partir pendant un semestre ou un an. Beaucoup d'étudiants Erasmus décident de ne partir qu'un semestre et prolongent leur séjour d'un semestre de plus à la fin du premier. Vous devez au préalable en discuter avec un membre du département des Relations Internationales de votre établissement et ainsi partir toutes clés en main.

Toutes les informations sur le programme ERASMUS + se trouve sur le site : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/about_fr

Les organismes

2- ERASMUS Stage

Il est possible de partir en stage avec ERASMUS, pour cela, il faut que l'étudiant ait été sélectionné par son établissement, il faut qu'il soit inscrit dans un établissement ayant signé la Charte universitaire Erasmus élargie.

Néanmoins, le stage doit obligatoirement se faire dans une entreprise située dans un État membres de l'Union européenne et la bourse financière Erasmus délivrée ne peut être délivrée qu'une seule fois, elle n'est pas toujours cumulable avec certaines bourses régionales (à vérifier auprès de sa région). Ce programme permet, donc, à un étudiant d'effectuer un stage dans une entreprise ou un organisme européen pour une durée de 3 à 12 mois.

Vous pourrez trouver des informations complémentaires sur le site : https://ec.europa.eu/programmes/erasmusplus/opportunities/traineeships-students_fr

3- ERASMUS Mundus

Erasmus Mundus est un des sous-programmes du programme Erasmus +, il permet aux étudiants en master et en doctorat d'accéder à des formations d'excellence au sein des universités européennes.

La période d'étude doit se dérouler dans deux universités minimum des pays membres du programme. Les masters communs (aussi appelé MCEM) peuvent également avoir lieu en partie dans un pays partenaire, si un organisme de ce pays participe au programme.

Un master conjoint Erasmus Mundus (MCEM) est un programme d'étude international intégré de haut niveau comportant 60, 90 ou 120 crédits ECTS, dispensé par un consortium international d'établissements d'enseignement supérieur de différents pays et - le cas échéant - d'autres partenaires enseignants ou non-enseignants dotés d'une expertise et d'un intérêt spécifique dans les domaines d'étude/professionnels couverts par le programme commun.

Les organismes

La réussite du programme de master conjoint débouche sur la délivrance d'un diplôme commun (c'est-à-dire un diplôme unique délivré par au moins deux établissements d'enseignement supérieur issus de différents pays membres du programme et pleinement reconnu dans ces pays) ou de diplômes multiples (deux diplômes nationaux, ou plus, délivrés par deux établissements d'enseignement supérieur issus de différents pays membres du programme et pleinement reconnus dans ces pays).

La liste des Masters conjoints Erasmus Mundus : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/programme-guide/part-b/three-key-actions/key-action-1/erasmus-mundus-jmd_fr

4- Le corps de solidarité

Le corps européen de solidarité est un dispositif, récemment mis en place, permettant de donner aux jeunes la possibilité de se porter volontaires ou de travailler dans le cadre de projets organisés dans leur pays ou à l'étranger.

Ce projet est destiné à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe.Pour y participer, il faut adhérer aux missions et aux principes du corps de solidarité. En effet, le corps de solidarité a pour but de réunir des jeunes qui souhaitent bâtir une société plus inclusive en venant en aide aux plus vulnérables et en relevant des défis sociétaux.

Il est possible de s'inscrire dès ses 17 ans mais le projet ne pourra commencer qu'à vos 18 ans. La participation est possible jusqu'à l'âge de 30 ans. Il est possible de partir pour des projets de 2 à 12 mois.Les projets auxquels vous pouvez participer sont divers, prévention de catastrophes naturelles, travaux de reconstruction, aide dans des centres de demandeurs d'asile ou assistance sociale auprès de population dans le besoin.

https://europa.eu/youth/solidarity_fr

Les organismes

B- Les autres conventions

Il existe de nombreuses autres possibilités pour partir en séjour d'études à l'étranger via des conventions signées entre votre université et des universités étrangères. Vous trouverez ci-dessous quelques réseaux internationaux, la liste n'étant pas exhaustive, il vous est conseillé de vous renseigner auprès de vos responsables du département des relations internationales.

1- Student Exchange Network - Coimbra group

Les programmes conventionnés Erasmus ne sont pas les seuls programmes permettant aux étudiants d'effectuer un séjour d'étude à l'étranger. Cette alternative s'adresse à tout les étudiants mais aussi aux étudiants ayant déjà effectué un séjour Erasmus (seul un séjour Erasmus est possible dans un cursus universitaire). Le Groupe de Coimbra est une association d'Universités européennes, anciennes, pluridisciplinaires et réputées. C'est un réseau fondé en 1985 regroupant 38 universités à ce jour dans l'Europe entière.

Ce réseau a pour objectif de promouvoir la diversité culturelle, l'internationalisation ainsi que les filières d'excellence et de la recherche.

Pour plus d'informations consultez directement leur site: http://www.coimbra-group.eu

2- Programme québécois d'échange étudiant (PQEE)

De nombreuses universités françaises proposent à leurs étudiants de partir étudier au Canada via ce programme d'échange. Les étudiants peuvent choisir une université d'accueil parmi des établissements francophones mais aussi anglophones. Pour se faire, ils doivent se rapprocher du service des relations internationales de leur établissement ou de leur université afin de vérifier leur admissibilité.

Les organismes

Il est également possible de trouver le responsable en charge du partenariat avec le Québec sur le site du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) (https://echanges-etudiants.bci-qc.ca/).

Les étudiants participants à ce programme restent inscrits dans leur université d'origine, y acquittent leurs droits d'inscriptions habituels et recevront à la fin de leur séjour des crédits ECTS validant leur année d'étude. Une petite particularité concernant les études au Québec est néanmoins à souligner.

Leur année universitaire est une combinaison des sessions d'automne et d'hiver. La session d'Automne débute mi-Août. Il vous est recommandé de vérifier le calendrier universitaire de votre université d'accueil sur son site internet si vous souhaitez effectuer un séjour lors d'une période en particulier.

3- Programme ISEP Exchange

Ce réseau regroupe 54 pays avec plus de 300 universités membres, dont 145 américaines. C'est un programme d'échange entre les universités du monde entier et les universités des Etats-Unis.

Grâce à ce programme un étudiant français peut effectuer un séjour d'études aux Etats-Unis à moindre coût par rapport aux frais d'inscriptions d'une année d'étude normale aux Etats-Unis. L'étudiant candidat peut postuler dans 10 universités américaines différentes par ordre de préférence afin d'optimiser ses chances d'être accepté dans l'une d'entre elles.Le candidat doit également prouver son niveau d'anglais et donc passer soit le TOEFL soit l'IELTS, le TOEFL étant le plus recommandé. Si vous parlez espagnol et que votre niveau d'anglais n’est pas suffisant vous pouvez suivre les cours en espagnol et ainsi ne pas passer de certification linguistique en anglais.

Pour plus d'informations : http://www.isep.org/

Les organismes

C- Voyage en autonomie

1- Free moovers

Si le programme Erasmus ressemble au statut de Free Moover, ce dernier se diffère en certains points. L'objectif du séjour reste le même : étudier à l'étranger.

Néanmoins si l'étudiant Erasmus est encadré de A à Z, le free moover lui est plus ou moins libre. Le programme Free Moover permet à un étudiant d'effectuer un séjour d'études, dans une université étrangère, de 3 à 12 mois et ce en s'inscrivant seul dans l'université d'accueil. Ce dispositif permet aux étudiants ayant déjà effectué un séjour Erasmus de repartir librement, mais également aux étudiants ayant été refusés comme candidat au programme Erasmus dans leur établissement d'origine de partir ou, le cas échéant, pour ceux souhaitant effectuer un séjour dans une université non-partenaire.

L'étudiant doit néanmoins s'occuper de l'ensemble des démarches seul et organiser son séjour sur place. Vous devez prendre contact avec l'université d'accueil pour ce qui concerne toutes les démarches administratives. Certaines universités demandent également une certification de la langue anglaise (IELTS ou TOEFL).

2- Année de césure

L'année de césure, aussi appelé la «gap year », permet à l'étudiant de mettre son cursus universitaire entre parenthèse pendant une année afin d'effectuer un stage professionnel, partir à l'étranger ou bien encore entreprendre un projet personnel.

Le 22 juillet 2015, Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et Thierry Mandon, secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont signé la circulaire relative à la mise en œuvre d'une période de césure au cours des formations relevant de l'enseignement supérieur.

Les organismes

Cette circulaire ouvre de nouveaux droits pour les étudiants souhaitant effectuer une période de césure au cours de leur formation, c'est-à-dire une suspension de leurs études pour une durée allant de 6 mois à un an afin de vivre une expérience personnelle, professionnelle ou d'engagement en France ou à l'étranger.

Vous pouvez consulter la circulaire sur le site officiel du gouvernement : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=91567&cbo=1

3- Education First (EF)

Education First (EF) est organisme s'adressant à tous, il est possible de partir dans le cadre de séjour linguistique dès la primaire pour des séjours ne dépassant pas 1 mois. Il s'adresse également aux lycéens, aux étudiants mais aussi, aux professionnels.

Ces séjours peuvent aller jusqu'à 24 mois, tout dépend du projet que vous souhaitez faire. EF propose 6 formules différentes qui répondent à différents objectifs. Ainsi, ils proposent de vous préparer au Cambridge Test, au TOEFL, au TOEIC, mais aussi, un programme estival avec seulement 20 cours par semaine pendant 2 à 12 semaines pendant les vacances d'été. Un programme EF principal qui est composé de 26 cours par semaines, cette formule est disponible toute l'année pour des séjours pouvant aller jusqu'à 52 semaines. Et enfin, pour les plus déterminés d'entre vous, il existe un programme intensif composé de 32 cours par semaine permettant d'assimiler la langue le plus rapidement pour profiter au maximum du séjour. Ces programmes s'adressent aux débutants comme aux personnes plus expérimentées.

Bien que coûteux, ces programmes permettent aux étudiants d'avoir des cours en ligne dès l'inscription et d'avoir un suivi de 3 à 6 mois après le retour. Les frais d'inscriptions comprennent les cours, l'hébergement, les repas et certaines activités. https://www.ef.fr

Les modalités

La mobilité étudiante ne se résume pas seulement au choix de l'organisme, il y a plusieurs facteurs qu'il est nécessaire de prendre en compte pour faire de ce projet une expérience inoubliable. Il faut prendre en compte le financement et les modalités administratives afin de partir l'esprit tranquille.

A- Le financement

Pour faciliter leur départ à l'étranger les étudiants français peuvent bénéficier d'un certain nombre de bourses, suivant leur éligibilité. Certaines sont nationales, d'autres régionales, et d'autres propres aux universités. Partir sans aide est un pari risqué, il est possible mais il suppose soit que l'étudiant utilise ses fonds propres, soit qu'il reçoive une aide financière de ses parents, ou qu'il ait obtenu un prêt étudiant.

1- La bourse ERASMUS

Elle n'est pas attribuée automatiquement lorsque vous postulez à un programme Erasmus +, et ce quel que soit l'endroit où vous étudiez en France. Cette bourse dépend de l'équilibre à assurer entre les pays et les différentes filières d'études, ainsi que de l'enveloppe financière attribuée à la France. La demande de cette bourse doit être effectuée auprès de votre établissement. La demande sera ensuite examinée par la commission de bourses de l'université. L'étudiant recevra ensuite une notification d'acceptation ou de refus de la bourse.

Son montant est d'**environ 150 à 450€ par mois**, mais varie selon la destination choisie.

Les modalités

Gratuité des frais d'inscriptions dans l'université d'accueil avec le programme Erasmus +. Il ne faut pas oublier ce point qui est un gros avantage du programme d'étude. Quelque que soit l'université qui vous accueille vous ne payez pas les frais d'inscription, ayant déjà payé ceux de l'université d'origine. Les frais d'inscription représentent, en effet, une charge financière assez importante allant jusqu'à 5000 euros en Angleterre par exemple.

A savoir : vous ne pouvez recevoir qu'une seule bourse Erasmus par cycle d'étude universitaire.

2- L'aide à la mobilité sur des critères sociaux

Cette bourse est réservée aux étudiants boursiers, et est versée par le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires). Un dossier doit être rempli par l'étudiant qui y postule (dès l'échelon 0), qui sera ensuite sélectionné (ou non) en fonction des moyens annuels et du nombre de personnes postulant à cette aide.

Le montant de cette bourse est de 400€ par mois, en supplément de la bourse mensuelle versée par le CROUS (vous restez étudiant inscrit en France donc vous continuez de toucher votre bourse). Elle est attribuée au minimum sur 2 mois durant le séjour, une commission décide du nombre de mois accordé.

3- La bourse régionale

Bourse délivrée par la région, néanmoins toutes les régions n'offrent pas cette possibilité de financement. Il est donc conseillé de se renseigner auprès de sa région sur les différentes possibilités de financement pour une mobilité à l'étranger. Les montants varient en fonction des Conseils Régionaux, et l'ensemble des informations concernant cette bourse (modalités d'obtention, montant) pourra être aisément trouvé sur le site de votre Conseil Régional.

Les modalités

Par exemple, la Bourse Boussole du Conseil Régional d'Alsace attribue 800€ pour un séjour d'études long / 500€ pour un stage court et 1000€ pour un stage long. La Bourse de la Région Poitou-Charentes : 120€/mois pour un séjour d'études / 500€ pour un stage.

B- Les modalités administrative

Une année de mobilité étudiante se prépare un an avant le départ effectif. Il est possible suivant les modalités des établissements d'effectuer son séjour lors d'un seul des deux semestres ou lors de l'année entière.

1- Les modalités de départ

Il faut prendre contact avec le **bureau des relations internationales** de votre établissement. Celui-ci dispose de l'ensemble des renseignements utiles, à commencer par la liste des destinations disponibles pour votre formation.

Le responsable du département des RI pourra vous fournir tous les documents nécessaires concernant les différents programmes qui s'offrent à vous, le nombre de places disponible pour chaque destination, ainsi que la durée du séjour qui peut varier selon les destinations.

Vous serez également conseillé sur les cours à choisir mais aussi à travers les retours des autres étudiants partis en Erasmus avant vous sur les différences de culture et de coutumes. Leurs retours d'expériences sont toujours enrichissants et peuvent vous aider à déterminer quelle université, ou quelle option vous convient le plus. Le système français n'est pas transposable dans les autres pays, il est donc intéressant de s'informer à l'avance sur chaque destination dans laquelle vous postulez.

ADVENTURE AWAITS

Les modalités

Un **test de vos connaissances linguistiques** sera parfois demandé (en fonction de la langue d'enseignement de l'université d'accueil). Les modalités de ce test vous seront alors communiquées par le bureau des Relations Internationales.

Il peut s'agir :

- D'un certificat (type TOEIC, TOEFL, IELT,...)
- Du suivi (avec obtention de la moyenne) d'une option dans la langue concerné
- D'un entretien avec un professeur pratiquant cette langue

Le **suivi de certaines options est parfois nécessaire pour un départ**. Pensez donc à vous y inscrire et à les suivre dès le mois de la rentrée. Par exemple, initiation au droit anglais au 1er semestre et droit anglais de la responsabilité au 2nd semestre pour un départ l'année suivante dans une destination anglophone.

Il n'est pas rare que certains étudiants partis en Erasmus doivent changer les cours sur leur contrat d'étude après un refus du professeur dans l'université d'accueil pour cause de manque de connaissances dans le sujet. C'est d'autant plus préjudiciable quand un étudiant en L3 ou en master doit choisir une option de deuxième année de l'université d'accueil en raison de son niveau trop faible, ou d'une méconnaissance d'un cours, pensant que ce serait une introduction et non pas la continuité d'un apprentissage.

Par exemple, certains cours sont divisés en plusieurs niveaux en licence, si vous choisissez le cours de la troisième année de management des ressources humaines sans en avoir fait au préalable alors que les étudiants de votre université d'accueil ont des bases depuis leur première année, il y a un risque pour que vous ne puissiez suivre ce cours, sans prendre le cours de la 1ère année.

Les modalités

Il est également important que vous vous soyez coordonné avec le responsable des RI lors des choix du cours, notamment si vous êtes dans une filière spécifique. Votre responsable peut lors de la signature du contrat d'étude vous demander de changer certains cours, ne correspondant pas au programme que suivront en France les étudiants de votre filière. Enfin n'oubliez pas de vérifier le nombre de crédits ECTS attribués par la validation de chaque cours.

N'hésitez pas à choisir des cours vous permettant d'obtenir un plus grand nombre de crédits ECTS que nécessaire, au cas où vous soyez défaillant dans une des matières.

Pensez donc à vérifier au plus vite quelles sont les conditions de départ, afin de vous y conformer et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour les remplir.

2-Le choix de la destination

Comme dit précédemment le choix de votre destination est très important. Certains d'entre vous rêvent déjà d'une destination en particulier, néanmoins l'ouverture d'esprit à l'idée d'envisager d'autres options est une qualité que vous devez avoir. Certaines destinations ne seront pas disponibles suivant les conventions signées entre votre université et les autres. Vous pouvez aussi être confronté au cas de ne pas être pris pour votre destination. C'est pour cela qu'on vous demande en général de postuler pour 3 destinations par ordre de préférence. Vous devez prendre en compte plusieurs éléments :

- **Votre moyenne générale** : c'est elle qui déterminera le classement des différents postulants pour une même destination. Ainsi, les plus grandes universités vont en priorité aux majors d'amphi, tout comme les destinations les plus prisées (par ex : l'Angleterre, les Etats-Unis, le Canada).

Les modalités

Attention : il ne faut pas non plus vous sous-estimer. On vous demande, en général, une liste de choix, soyez judicieux et réalistes quant aux destinations que vous y inscrivez.

- **Le niveau que vous possédez dans les différentes langues que vous pratiquez** : la valeur ajoutée d'une personne déjà bilingue en anglais est limitée si elle décide de se rendre dans une université anglaise. De même, une personne possédant un niveau très faible dans une langue dans laquelle seront les cours risque de ne pas pouvoir les suivre. Des cours en anglais dans un pays non-anglophone sont un moyen intéressant de se perfectionner en anglais d'une part, et apprendre une toute nouvelle langue d'autre part.

- **L'adaptation que nécessitera votre destination** : le fameux « choc des cultures » ne peut pas être encaissé par tout le monde de la même manière, de même que le climat auquel vous serez confronté. On peut prendre comme exemple les jours de 5 heures en Suède ou encore, la mousson en Inde.

- **La ville de votre destinatio**n : elle doit vous convenir. Par exemple, si vous avez la phobie des grandes villes, il n'est pas nécessaire de postuler dans une ville telle que Londres ou New-York.

De même, certaines universités sont situées dans des villes de taille moyenne, renseignez-vous pour ne pas être surpris à l'arrivée. Rappelez-vous que tous les pays ne connaissent pas le même développement urbain qu'en France. Certains pays sont encore en développement, et la population résidente est parfois pauvre ou subit les coupes budgétaires publiques.

Via le programme Erasmus + vous pouvez partir dans les 28 Etats membres de l'Union Européenne, ainsi que la Turquie, mais aussi dans les pays membres de l'espace économique européen l'AELE qui comprend le Liechtenstein, l'Islande, la Norvège et la Suisse. Néanmoins ce choix doit aussi être soumis aux partenariats signés entre votre université et les universités étrangères.

Les modalités

3- Assurance

Avant de partir vivre à l'étranger, assurez-vous que vous serez couvert en cas de problèmes, maladies ou vols. Il vous faut être prudent, suivant les pays les coûts d'hospitalisation ou de rapatriement peuvent être très onéreux.

Vous assurez est la garantie pour vous de pouvoir faire face à un problème majeur de santé, un accident ou un vol sans, pour autant, vous retrouvez dépourvu.

Si votre séjour se déroule dans un pays européen, n'oubliez pas de faire votre demande pour obtenir la CAEM (Carte Européenne d'Assurance Maladie) qui remplacera votre carte vitale à l'étranger. Cette carte permet d'attester de ses droits à l'assurance maladie et de bénéficier d'une prise en charge sur place des soins médicaux, selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

Cette carte est à demander au moins 15 jours avant votre départ à votre mutuelle étudiante ou à votre caisse d'assurance maladie, elle est valable un an. Si votre départ est imminent vous pourrez vous procurer un certificat provisoire valable 3 mois.

Néanmoins, n'hésitez pas à vous assurer auprès de votre mutuelle étudiante afin d'être couvert également à l'étranger et ne pas être soumis à des frais médicaux très élevés.

Si vous partez hors-Europe, sachez que votre protection sociale varie en fonction du pays d'accueil. Si vous avez plus de 20 ans, vous devez vous inscrire au régime étudiant de sécurité sociale du pays. S'il n'existe pas de régime étudiant, affiliez-vous au régime de sécurité sociale local. Etant donné que chaque pays a son propre régime social, il est important que vous vous renseignez au préalable en contactant votre caisse d'assurance maladie.

Les modalités

Il est également conseillé de vérifier l'état sanitaire du pays et également de vérifier les frais médicaux qui resteront à votre charge.

La particularité d'un séjour au Québec :

Le protocole d'entente franco-québécois vous permet de bénéficier sur place d'une prise en charge de vos frais médicaux, il faut, néanmoins, pour cela que vous soyez inscrit comme étudiant dans une université française. Seuls les étudiants partant sous convention peuvent, donc, être bénéficiaires de cet accord.

Avant votre départ, il vous faut demander à votre caisse d'assurance maladie le formulaire SE 401-Q- 106 « Attestation d'affiliation à leur régime de sécurité sociale des participants aux échanges entre établissements d'enseignement supérieur ». Ce formulaire doit être complété par votre université, il attestera que vous êtes assuré au régime de sécurité social français.

A votre arrivée vous devez présenter ce formulaire à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Vous pourrez ainsi avoir accès aux prestations de soins de santé de la RAMQ.

4- Le logement

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du coordinateur des programmes d'échange du service des RI de votre établissement concernant les modalités de logement dans le pays d'accueil. En effet, certaines universités offrent l'opportunité aux étudiants étrangers de les aider dans leurs démarches, notamment en leur réservant des places dans les résidences étudiantes universitaires.

D'autres pays ne proposent pas cette opportunité et les étudiants doivent trouver par eux-mêmes un logement dans le parc privé. La colocation, dans ce cas, est souvent à privilégier. C'est un bon moyen de rencontrer d'autres étudiants, mais aussi de bénéficier d'un appartement à moindre coût.

Les modalités

5- Autres

Dans certains pays il est essentiel de vous faire recenser auprès de la police, n'oubliez pas de poser la question à ce sujet auprès du service des RI de votre établissement.

Si vous partez dans un pays non-européen, n'oubliez pas de faire votre demande de passeport et visa si celui-ci est demandé.

Consultez la liste des pays avec leurs recommandations notamment concernant les actualités du pays, la sécurité mais aussi le régime de santé : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

De plus, pensez à vous déclare auprès des services du ministère des affaires étrangères français pour obtenir les actualités du pays par mail et, en cas de situation d'urgence sécuritaire, d'être contacté par SMS par les services du consulat.

Des groupes sur le réseau social Facebook existent également pour que les étudiants ne soient pas totalement perdus et puissent poser leurs questions concernant leur arrivée et leur installation sur place. Ils sont souvent intitulés comme suit « Erasmus (ou autre nom du programme d'échange) – Nom de la ville – Semestre hiver/été ». Ces groupes sont très utiles et regroupent tous les étudiants étrangers en échange pour cette saison. N'oubliez pas de contacter l'ESN (Exchange Student Network) de votre ville d'accueil, c'est un réseau de volontaires très dynamique en Europe, organisant des événements pour les Erasmus et ayant pour but d'aider les étudiants étrangers à s'intégrer tout au long de leur séjour.

Enfin, il existe une carte étudiante internationale qui permet d'avoir des réductions avec leurs partenaires. dans le monde entier. Cette carte s'adresse aux collégiens, aux lycéens, aux étudiants et à toute personne en formation à temps complet.

Pour plus d'information : https://www.isic.fr/infos